



apec

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte

**Préavis no 8  
relatif  
aux  
comptes de l'exercice  
2021**

Gland, le 3 mars 2022.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, le comité de direction a l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2021.

A cet effet, vous trouverez, en annexe, le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau de répartition 2021.

Ces comptes requièrent les commentaires suivants :

<b>101.3001.00</b>	<b>Rétribution du comité de direction</b>	<b>CHF 57'012.50</b>
--------------------	---	----------------------

Cette rétribution comprend :

- les 16 séances ordinaires du Comité de direction ;
- les séances spécifiques permettant de rencontrer des mandataires, de discuter des sujets spécifiques (par exemple : révision des EH) ;
- la participation des représentants du CODIR aux séances du comité de pilotage du plan d'affectation pour la nouvelle STEP ;
- la participation aux délibérations du Jury du concours de projets d'architecture du paysage et d'architecture.

<b>120.3151.00</b>	<b>Entretien du matériel informatique</b>	<b>CHF 42'064.90</b>
--------------------	---	----------------------

Depuis l'introduction de l'informatique au sein de l'administration communale de Gland, nous utilisons leur logiciel ERP Citizen pour la comptabilité et les salaires.

Par correspondance du 12 juin 2020, la Municipalité de Gland nous a informé qu'elle a décidé de remplacer prochainement l'ERP actuel « Citizen » (Groupe T2i) par une autre solution. C'est pourquoi le contrat qui lie l'administration communale avec le Groupe T2i a été résilié avec effet au 30 juin 2021.

Aussi, nous nous sommes équipés d'un logiciel ERP (Enterprise Resources Planing) indépendant et du logiciel Citizen comprenant le programme comptable, la gestion des salaires, des créanciers avec l'hébergement chez ce prestataire.

D'autre part, pour la gestion informatique du réseau des collecteurs intercommunaux, nous avons passé d'une version « standard » de Géoconcept (avec une seule mise à jour annuelle) à une version dynamique avec accès sur mobile et mise à jour en temps réel, améliorant grandement son utilisation.

Nous avons acquis un nouvel ordinateur portable pour le boursier.

<b>140.3193.00</b>	<b>Cotisations à des institutions de droit privé</b>	<b>CHF 3'335.00</b>
--------------------	--	---------------------

Nous sommes membre de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) qui organise régulièrement des cours de formation concernant notre personnel. Montant de la cotisation annuelle : CHF 1'500.--.

Ce compte comprend maintenant la cotisation annuelle de l'ASIT (Association Système d'information du territoire), pour l'utilisation du Géoconcept à savoir : CHF 1'611.- . Cette dépense était précédemment comptabilisée dans le compte (460.31.44.00) Entretien des collecteurs.

<b>220.3183.00</b>	<b>Frais bancaires</b>	<b>CHF 8'736.57</b>
--------------------	------------------------	---------------------

Suite au contrôle TVA et le rattrapage concernant la taxe de Fr. 9.00 / habitant, le Département fédéral des finances nous a facturé des intérêts moratoires pour un montant de Fr. 5'277.75. Le solde, Fr. 3'458.82, représente les frais CCP et les intérêts négatifs.

<b>220.3526.00</b>	<b>Micropolluants -Taxe fédérale</b>	<b>CHF 324'306.00</b>
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

<b>230</b>	<b>Amortissements</b>	<b>CHF 676'871.60</b>
------------	-----------------------	-----------------------

Ces amortissements concernent

- le préavis no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur. Il s'agit du solde de ce préavis : CHF 117'382.70 ;
- le préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés ;
- le préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur ;
- le préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques. Il s'agit du solde de ce préavis : CHF 77'503.65 ;
- le préavis no 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard S50 sur le territoire de la Commune de St-Cergue.
- le préavis no 25 (2016) relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration. Il s'agit du solde de ce préavis : CHF 2'988.90.

<b>300.3099.00</b>	<b>Charges diverses du personnel</b>	<b>CHF 19'201.65</b>
--------------------	--------------------------------------	----------------------

En raison du COVID19, les cours de 3 semaines sur une année pour obtenir le certificat d'exploitant de STEP, auxquels devaient participer deux collaborateurs ont été annulés.

Idem pour un collaborateur qui devait suivre des cours de 7 semaines sur trois ans pour obtenir le brevet fédéral d'exploitant de STEP.

<b>350.3123.00</b>	<b>Achats d'électricité</b>	<b>CHF 109'280.20</b>
--------------------	-----------------------------	-----------------------

La production d'électricité a été plus basse que prévue en raison d'une casse moteur sur le CCF MAN en janvier 2021 et des travaux de remplacement de l'ancien moteur en novembre-décembre.

<b>350.3141.00</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	<b>CHF34'015.90</b>
--------------------	--------------------------------	---------------------

Lors du remplacement des 2 anciennes cuves de Chlorure Ferrique en début d'année, nous avons dû sectionner les anciens supports en béton pour permettre la pose de la nouvelle grande cuve à la place (CHF 4'350.-).

A la suite de la découverte d'une fuite sur la façade nord du bâtiment du sécheur (corrosion du bas de la paroi), nous avons remplacé des tôles et refait l'étanchéité dans cette zone soit un coût de CHF 6'934.-.

<b>350.3154.00</b>	<b>Entretien du matériel d'exploitation</b>	<b>CHF 286'073.90</b>
--------------------	---	-----------------------

Nous disposons de :

- 2 citernes de 6'000 litres de chlorure ferrique au sous-sol pour doser le produit dans les 2 bassins biologiques.
- 4 containers de 1'000 litres de chlorure ferrique à côté du local dégrillage pour doser le produit en amont des décanteurs primaires.

En 2020, la DGE a demandé un contrôle de ces citernes. Un devis a été sollicité auprès de deux entreprises spécialisées pour une révision de celles-ci. Ces offres étaient comprises entre CHF 27'500 et 32'700.-.

Au vu de ces coûts, le comité de direction a renoncé à la révision des citernes actuelles et décidait de remplacer les deux installations par la pose d'une citerne d'une capacité de 25 m<sup>3</sup> à double paroi ne nécessitant pas la pose d'un bac de rétention.

Cette solution a également pour avantage d'augmenter la capacité de stockage, de réduire le nombre de transports par camions et d'ainsi réaliser une économie annuelle de l'ordre de CHF 4'000.-.

Défini sur la base de devis, le coût est estimé à CHF 63'000.- HT. Un acompte avait été versé en 2020 et le solde à savoir CHF 34'000.- a été payé en 2021. Cette dépense ne figurait pas dans le budget 2021.

D'autre part, nous avons ajouté une ventilation au local des surpresseurs pour amener de l'air frais aux machines qui avaient des problèmes de fiabilité dû à la température extrême dans ce local (CHF.7'892.-).

<b>350'3154.20</b>	<b>Entretien groupe à gaz</b>	<b>CHF 60'088.15</b>
--------------------	-------------------------------	----------------------

Au début du mois de janvier 2021, nous avons eu une grosse panne moteur sur le CCF MAN (de 2014), occasionnant quelques semaines d'arrêt de la machine, le montant de la réparation s'élève à CHF 31'871,30.

<b>350.3189.10</b>	<b>Traitement des boues</b>	<b>CHF 142'501.25</b>
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Durant les mois d'été, nous avons évacué une partie de nos boues dans d'autres STEP pour limiter les odeurs dans le stockeur afin de ne pas incommoder le voisinage

<b>460.3144.00</b>	<b>Entretien des collecteurs</b>	<b>CHF 216'592.60</b>
--------------------	----------------------------------	-----------------------

En sus des travaux usuels, nous avons effectué des travaux urgents sur la station de pompage de la Dullive en fin 2020 qui se sont terminés avec la remise en état du terrain au printemps 2021. Ces travaux de génie civil ont été réalisés dans des conditions très difficiles avec l'utilisation de palplanches car la fouille se trouvait à côté et en dessous de la rivière. Montant des travaux de l'entreprise de génie civil CHF 70'643.-.

D'autre part, un tuyau s'est déboîté et affaissé à la Station de pompage de Bursinel, sa remise en état s'est montée à CHF 9'461.-.

### Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL**

vu le préavis no 8 relatif aux comptes de l'exercice 2021 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

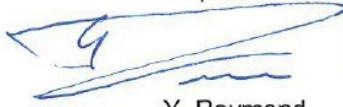
1. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2021 ;

2. d'adopter les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;
- b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



Y. Reymond



Le secrétaire :



D. Gaiani

Annexes : ment.